

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF84

présenté par
M. Holroyd, rapporteur

ARTICLE 3

À la deuxième phrase de l'alinéa 10, substituer aux mots :

« qu'elles possèdent »

les mots :

« qu'elle possède ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.